

La Feuille

des habitants de la vallée de Saurat

n°17
avril 2015



Éditorial

Le printemps est arrivé ; les oiseaux nous le rappellent et la nature renaît lentement. Il serait bon que cette allégresse, cet optimisme, cette force soient aussi les nôtres. Les rassemblements au lendemain des attentats parisiens ne doivent pas être un feu de paille. La solidarité et la fraternité ne peuvent rester des mots ; nous nous devons de les traduire en actes.

Notre génération a certainement raté quelque chose pour que des enfants passés dans nos écoles se laissent attirer et endoctriner par des faiseurs d'assassins (de toutes sortes). Le rôle fondamental de l'école de la République est d'enseigner aux enfants à devenir des citoyens ; c'est le rôle de notre école d'apprendre le respect et la compréhension de l'autre, la tolérance, de rappeler l'égalité entre les filles et les garçons, de créer les conditions leur permettant d'exercer leur libre arbitre, les protégeant ainsi de tout prosélytisme et de toute pression ; en un mot, d'enseigner la laïcité qui vise à préserver le « vivre ensemble » dans la sphère publique et à garantir l'expression de la liberté de penser, de croire ou de ne pas croire, dans la sphère privée. Nous avons planté, il y a longtemps, un arbre de la liberté place du Cazals, et plus récemment derrière la Maisou d'Amount, un arbre de la laïcité. Il ne faut pas se contenter de veiller à leur croissance ; ils ne sont pas un simple « ornement » mais nous rappellent que la laïcité est le ciment de la liberté et qu'il faut lutter pour la défendre.

La liberté c'est aussi l'occasion de donner aux citoyens la possibilité de s'exprimer, et une enquête publique est l'une de ces occasions. Les conclusions sur la réouverture de la carrière, sur la commune de Bédéilhac, du commissaire enquêteur ont déçu beaucoup de Sauratois. Un grand nombre de personnes sont venues dire, écrire leurs inquiétudes pour qu'elles soient écoutées. Mais il n'est pas sûr qu'elles aient été toutes entendues.

Le commissaire enquêteur est un « technicien » qui juge l'adéquation du dossier au respect des lois, des normes et des règlements ; il a entendu quelques réclamations et s'en est (un peu) inspiré dans les recommandations qu'il a ajoutées. Il en manque ! Cependant il faut être confiant dans la sagesse de madame le préfet qui est un « politique », responsable de l'ordre dans le département : elle ne peut ignorer le grand nombre des « Gardiens du Calamès », l'opposition, à cette réouverture, du PNR, du SCoT, d'un grand nombre d'élus, des représentants de l'Ariège au Département, à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Mais la protection de la qualité de vie ne se limite pas à la carrière ; il faut aussi lutter sur notre commune pour préserver la qualité de l'eau et dénoncer les rejets d'effluents dans nos rivières, pour défendre la beauté de tous nos paysages trop souvent pollués par des carcasses de voitures, des sacs jaunes et des encombrants abandonnés en ignorant totalement les règles de ramassage du SMECTOM, pour protéger toutes nos routes communales inadaptées à la circulation des gros engins et régulièrement fragilisées par les hivers rigoureux, pour éviter les nuisances sonores... La qualité de vie sur notre commune est l'affaire de chacun d'entre nous !

En un mot, je vous encourage à lutter, lutter dans tous les domaines, et à ne pas oublier les enseignements de l'histoire ; les anciens ont su aménager notre vallée, Jules Ferry et Jean Jaurès ont défendu la laïcité, certains ont connu les événements des années 30 qui ont débouché (par des voies légales) à la Seconde Guerre mondiale. Depuis l'Union européenne préserve la paix. Ne cédon pas au chant des sirènes !

Le maire, Anne-Marie Basseras

SOMMAIRE

Actualités de la commune ---	2
Vie des associations-----	12
Patrimoine & Culture -----	14
Infos environnement-----	16

Actualités

de la commune



Vie locale

Eau potable et assainissement

Le Syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement (SMDEA) gère le captage et la distribution de l'eau potable ainsi que les réseaux de collecte et les installations de traitement des eaux usées (assainissement collectif). Il est chargé également de la vérification des installations d'assainissement individuel. Il exerce ses missions sur le territoire des communes qui lui ont transféré ces compétences. C'est le cas de Saurat depuis juillet 2005. Ce sont vos élus délégués des communes et des intercommunalités qui assurent la gouvernance du syndicat et qui valident les décisions en assemblée générale.

Au cours des deux dernières assemblées générales, qui se sont tenues les 18 décembre et 19 février derniers, ont été adoptés les textes fondamentaux que sont les règlements et les tarifs : les tarifs de l'eau et de l'assainissement, les tarifs des prestations pour l'année 2015, mais également les règlements de l'eau potable, de l'assainissement collectif et l'assainissement individuel. Ces textes ont été établis conformément aux lois en vigueur, dont la loi Hamon, et après consultation des associations de consommateurs. Ils s'appliquent à tous et fixent précisément les obligations et les responsabilités de chacun : gestionnaire du réseau et usagers (ces textes sont disponibles auprès du SMDEA).

Dans chaque commune, une ou plusieurs zones sont définies comme desservies par un réseau public, c'est dans ces zones que s'appliquent les règles de service et que la collectivité compétente (SMDEA) est engagée et exerce sa responsabilité.

Ainsi pour l'assainissement, le bourg-centre est équipé d'une station d'épuration et d'un réseau de collecte, ce sont donc les règles de l'assainissement collectif qui s'imposent autour de ce réseau. Sur le reste du territoire communal ce sont les règles de l'assainissement individuel qui deviennent applicables, le SMDEA exerce sa compétence pour l'assainissement sur tout le territoire communal (gestion du collectif et surveillance de l'individuel).

Pour l'eau potable, c'est le même principe, mais la délimitation des zones desservies par le réseau public n'est pas finalisée. Si le bourg-centre est équipé d'un captage et d'un réseau de distribution conforme, les infrastructures (captage, réseaux) des hameaux ne le sont pas. Les négociations sont en cours entre le SMDEA et la commune pour aboutir à un schéma de distribution d'eau potable qui délimitera les zones distribuées par le réseau public à la charge du SMDEA (financement des investissements et exploitation). En dehors de ces zones, le SMDEA n'interviendra pas. La définition de ces réseaux publics interfère fortement avec la définition des zones habitables dans le plan local d'urbanisme (PLU) qui est en cours de révision à Saurat.

Un barème des prix des services a été adopté pour 2015, il s'applique aux communes adhérentes. Il fixe le prix de toutes les prestations assurées par le syndicat ainsi qu'un prix moyen pondéré au nombre d'abonnés pour l'eau et l'assainissement, calculé sur une consommation de 120 m³ par an (voir l'encadré Calcul des tarifs page suivante pour le calcul de ce prix moyen).

Il existe plusieurs tarifs pour l'eau et l'assainissement sur le territoire du syndicat (8 groupes de tarifs en 2014, réduits à 5 en 2015 concernant l'eau ; 7 groupes en 2014, réduits à 4 en 2015 concernant l'assainissement). L'objectif est d'aboutir à un

INFOS PRATIQUES

Ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi de 14h à 17h,
le samedi de 10h à 12h.

196 rue Albert Sans

Tél : 05 61 05 67 19 • Fax : 05 61 05 54 27

Courriel : mairie-saurat@wanadoo.fr

Site : <http://www.saurat.a3w.fr>

Collecte des déchets

Ordures ménagères : le jeudi matin.

Sacs jaunes pour les emballages recyclables : le lundi matin, à sortir exclusivement le dimanche soir.

Encombrants : les sortir le dimanche précédent le lundi de ramassage convenu par téléphone avec le SMECTOM : 05 61 68 02 02.

La déchetterie d'Arignac est ouverte les mardis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, les mercredis, jeudis et samedis de 13h30 à 17h30.

tarif unique sur tout le territoire du syndicat (voir l'encadré Calcul des tarifs).

À ce prix, se rajoutent les diverses redevances (agence de bassin, lutte contre la pollution...) et les différentes taxes (TVA...).

À noter que les prix du m³ d'eau et d'assainissement peuvent être sensiblement différents en fonction de la consommation réelle d'eau. Par exemple pour un abonné qui consommerait 20 m³ d'eau par an, le prix du m³ d'eau potable serait de 3,96 €, prix établi selon la formule :

$$\frac{60 \text{ €} + (20 \text{ m}^3 \times 0,96 \text{ €})}{20 \text{ m}^3}$$

SCoT Vallée de l'Ariège

Lors du conseil syndical du 10 mars dernier, les élus ont approuvé le schéma de cohérence territoriale (SCoT) vallée de l'Ariège, dont la commune de Saurat fait partie. Ce schéma se compose de plusieurs documents avec principalement un diagnostic, un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et un document d'orientations et d'objectifs (DOO). Informations sur le site : www.scot-vallee-ariège.fr.

Depuis quelques mois les élus intègrent les réponses apportées aux remarques issues des consultations des personnes publiques associées (État, CCI, chambre d'agriculture, associations...) et du public au travers de l'enquête publique.

C'est donc cette dernière version du SCoT, approuvée par les élus, qui est soumise à l'approbation du préfet et qui deviendra, sauf avis contraire de ce dernier, applicable dans les deux mois qui suivent, soit aux environs du 12 mai 2015.

À partir de cette date le SCoT vallée de l'Ariège a valeur de loi et s'impose à tous les documents d'urbanisme, en particulier aux plans locaux d'urbanisme (PLU).

Développement économique et touristique de la commune

Réhabilitation du bâtiment ancien

La revitalisation des centres bourgs est un enjeu majeur de l'égalité des territoires. C'est pourquoi le gouvernement a souhaité que le prêt à taux zéro (PTZ) puisse être ouvert dans l'ancien dans 6 000 communes rurales. Saurat a été retenue dans le périmètre géographique de ce dispositif.

Conditionné à des travaux de réhabilitation, ce prêt aidé par l'État permet de mieux prendre en compte la situation de ménages qui souhaitent acquérir ou rénover un logement existant dans des communes rurales déjà dotées d'équipements et de services, et disposant d'un potentiel significatif de logements à réhabiliter pouvant être mis sur le marché. Ces opérations bénéficieront d'un PTZ aussi avantageux qu'une opération de construction neuve.

CALCUL DES TARIFS

Les prix de l'eau et de l'assainissement sont composés d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable proportionnelle à la consommation d'eau. Leur prix moyen hors taxes est calculé sur une consommation annuelle de 120 m³ suivant la formule :

$$\frac{Ab + (Kpv \times Co)}{120}$$

Ab : forfait abonnement ; Kpv : coefficient de part variable ; Co : consommation mesurée.

Prix de l'eau

À Saurat pour 2015 cela donne :

$$\frac{60 \text{ €} + (0,96 \text{ €} \times 120 \text{ m}^3)}{120}$$

soit un prix moyen de 1,46 € le m³.

Sur le territoire du SMDEA ce prix moyen pondéré est de 1,50 €.

Prix de l'assainissement collectif

À Saurat pour 2015 cela donne :

$$\frac{65 \text{ €} + (1,135 \text{ €} \times 120 \text{ m}^3)}{120}$$

soit un prix moyen de 1,676 € le m³.

Sur le territoire du SMDEA ce prix moyen pondéré est de 1,68 €.

Tourisme

Rappel aux hébergeurs : tous les propriétaires soumettant même très occasionnellement un meublé ou une partie de leur habitation à la location touristique doivent le déclarer en mairie et en informer le syndicat tourisme des vallées du Tarasconnais et du Vicdessos. En vertu de l'article R 2333-58 du code général des collectivités territoriales, tous les logeurs sont dans l'obligation de percevoir et reverser la taxe de séjour à la perception, via la régie de recettes de la taxe de séjour du syndicat tourisme. Cette taxe est consacrée notamment à l'amélioration de la qualité de l'accueil des touristes. Les documents référents, grille de tarification et exonérations pour 2015, bordereaux de recouvrement peuvent être téléchargés sur le site de la mairie.

C'est un moyen de comptabiliser le nombre de visiteurs et de touristes qui fréquentent la vallée. Le tourisme est un facteur essentiel de l'activité économique de la vallée, il est bon de le rappeler.

Bureau de poste

Attention, le bureau de poste sera fermé pour travaux du 23 avril au 3 juin. Le courrier sera distribué normalement.



Suivez l'exemple !

“ Ma pelle à neige est bien usée, il faudra que j'en achète une pour l'année prochaine. ”



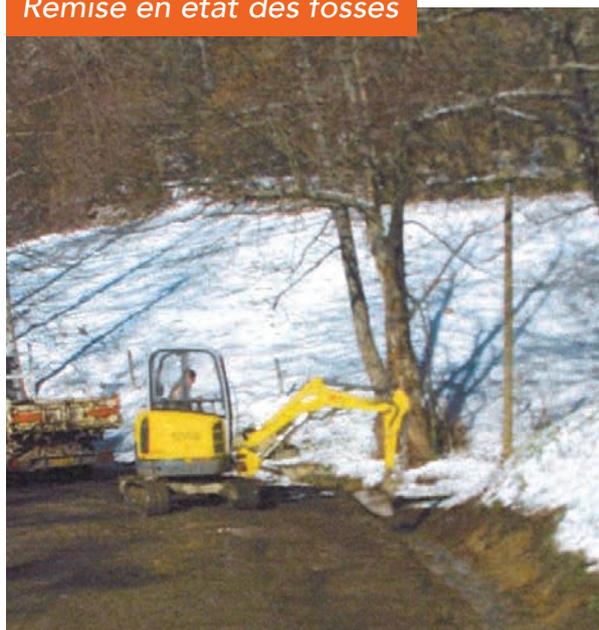
Comme Marie du Sapeur, notre doyenne, pensez à acheter une pelle pour déneiger devant votre porte !

Travaux

Déneigement



Remise en état des fossés



Dégagement des talus



Délimitation du dépôt et du parking de Siech

Réhabilitation de la « maison du coiffeur »



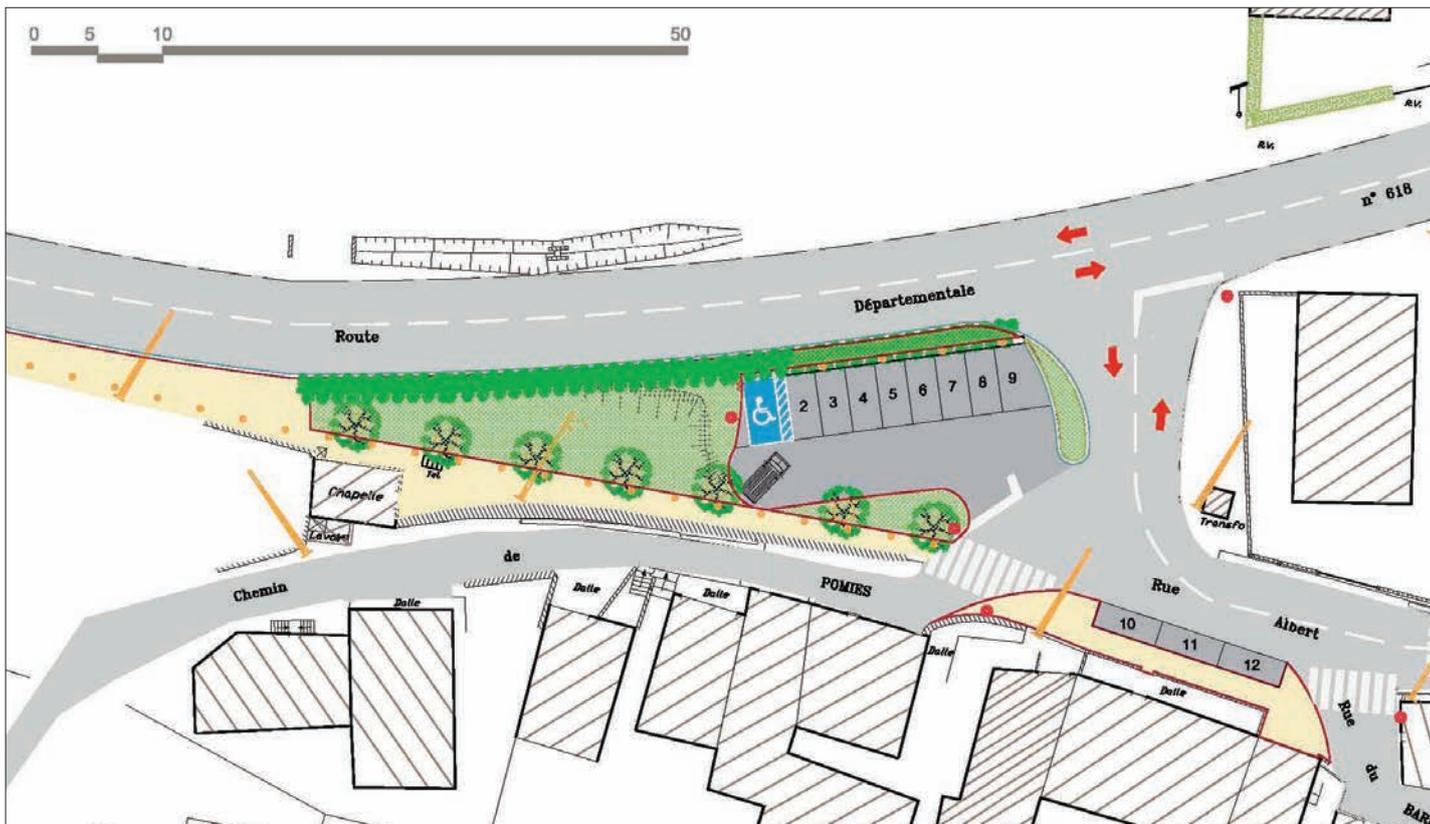
Projets d'aménagement

Entrée du bourg, en venant du col de Port

En venant de la rue Albert Sans ou du chemin de Pomiès, l'accès à la départementale 618 sera simplifié et unique, et par conséquent plus sécurisé. L'ancienne route sera aménagée avec un chemin piétonnier, un espace arboré devant la chapelle et un parking. Le transformateur et les poubelles seront déplacés.

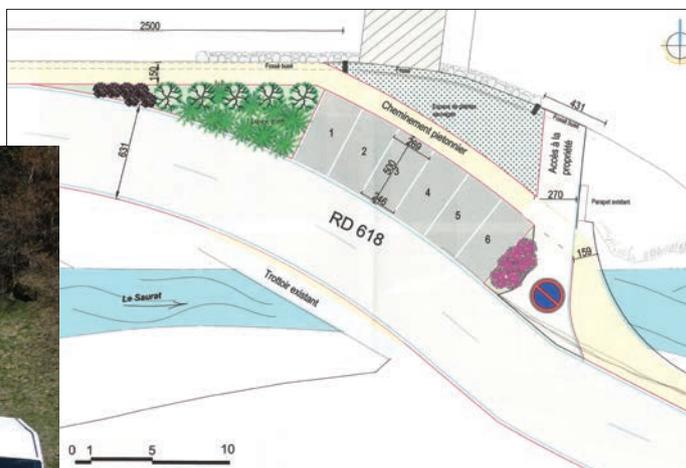
La chapelle des morts sera restaurée avec une réfection de la couverture en ardoise naturelle à pureau dégressif et posée au clou, la reprise d'enduit à la chaux et la réparation du linteau en pierre.

Ce projet a été l'objet de demandes de subventions et sera réalisé par tranches.



Parking du pont de Prat Communal

Ce projet devra permettre d'éliminer le point noir des poubelles et de créer un parking plus efficace.



État civil

Mariage

BRÛLHART Michael, Christian
et KWIATKOWSKI Léa,
le 21 mars 2015

LAFITTE Jérémie et MERLE Anne-
Sophie, Marie, Jeanne,
le 11 mars 2015

Décès

MAURY Augustine,
le 26 février 2015

SALVA Pierre, Régis,
le 16 février 2015

DAVEZAC Jean Claude
le 12 février 2015 à Limoges

FOURNIE Madeleine, Marie,
Thérèse, Renée née RICHARD,
le 10 février 2015

MARROT Nelly, Marie, Lucie Rajol,
née ROQUES, le 4 février 2015

BLAZY Yvonne, le 13 janvier 2015

CARBONNE René, le 3 janvier 2015

BLAZY Marie-Thérèse, Lucienne
épouse DETOLLE,
le 22 décembre 2014

Comptes rendus des conseils municipaux

Ces comptes rendus sont des résumés. Vous trouverez l'intégralité des débats et des délibérations affichée à la mairie ou sur le site officiel de la mairie : <http://www.saurat.a3w.fr>.

3 novembre 2014

1/ Abandon des indemnités d'adjoint par Jean-Luc Rouan

2/ Approbation de la programmation pour l'année 2014 par le SDCEA du renforcement bt suite pvr Lagardelle s/p1 pisciculture

Pour un montant de 10 700 € dans le cadre de la tranche A/B du fonds d'amortissement des charges d'électrification, le SDCEA allège en totalité la part revenant à la commune.

3/ Sens unique du chemin de Claux



Ce sens unique, mis en place de la route départementale 618 à la rue Albert Sans,

devient définitif, décision motivée pour des raisons de sécurité.

4/ Déneigement : deux équipes de déneigement

– Didier et Gérard Da Costa alternativement dans la « montagne ».

– Jean-Marc Marrot et Rémy Le Buan dans le bourg centre.

5/ Soutien du monde agricole contre l'extension de la zone vulnérable

Madame le maire et le conseil municipal sont solidaires des exploitants agricoles et sensibles aux inquiétudes que suscite l'extension de zones vulnérables en matière de nitrates.

Bien que les zones de montagne ne soient pas actuellement concernées, ils demandent que soient pris en considération les caractéristiques d'exploitation pour justifier une adaptation des critères envisagés (pente, densité maximale, épandage...).

6/ Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation de réouverture de la carrière de Bédéilhac

Suivant l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2014 et l'article 8, le conseil municipal de Saurat en particulier doit « donner son avis sur la demande d'autorisation présentée par le pétitionnaire » (la société Denjean Ariège Granulats).

Madame le maire rappelle que, dès que le conseil municipal avait eu connaissance

du projet, elle avait alerté madame le préfet des nuisances que ne manquera pas d'apporter l'exploitation de la carrière pour les Sauratois.

Vote à bulletin secret pour ou contre la réouverture de la carrière : 4 voix pour et 11 voix contre.

7/ Inscription d'une garantie étendue à la responsabilité personnelle du régisseur

Questions diverses

1/ Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité : Pour protéger les commerces existants et en attirer de nouveaux, redéfinition de ce périmètre en le limitant.

2/ Candidature à l'appel à projet « 200 territoires à énergie positive » indiqué par le PNR : Délai trop court pour déposer un dossier avant le 15 novembre 2014.

3/ Compte-rendu du conseil d'école par Clotilde Sarrailler.

4/ Informations sur le Smectom et les prochaines réunions de la communauté de communes du Pays de Tarascon par Jean-Luc Rouan.

5/ Installation d'une nouvelle fontaine au printemps 2015 dans le parc de jeux en face de la mairie.

6/ Réunion de travail proposée par le SMDEA aux maires le 2 décembre 2014 à 17h30 aux Cabannes pour présenter les enjeux, les résultats et les contraintes du

Syndicat et bâtir une stratégie partagée par le plus grand nombre.

7/ Un particulier demande une autorisation de prospection archéologique.

8 décembre 2014

1/ Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité

a. Annulation de l'ancienne délibération n° 2014/099 du 29/09/2014

b. Vote du nouveau projet de délibération

Après une longue diminution de la population, le nombre d'habitants repart à la hausse comme le montre le tableau ci-dessous.

Pour maintenir et développer cela, nous devons protéger l'essentiel de nos services de proximité qui répondent aux besoins quotidiens d'une population assez âgée : les plus de 60 ans représentent un tiers de celle-ci et plus de la moitié sont des femmes qui n'ont jamais conduit et doivent trouver sur place les produits de base.

Si dans les années 50 trente-quatre commerces s'étaient le long de la rue Albert Sans, quatre commerces essentiels subsistent aujourd'hui entre la place des Tilleuls et la place de la Rende : la pharmacie, l'épicerie (mini-supérette), la boulangerie-pressé, le bar. Un risque de départ d'un de ces commerces serait pénalisant pour les autres commerces, pour le maintien et l'accroissement de la population en milieu rural et pour le développement du tourisme vert.

Il est donc nécessaire de réaménager un centre urbain en reconcentrant, autour de la place de la Rende en particulier, les activités commerciales, les services publics (le bureau de poste) et les lieux de convivialité (maison des associations, bibliothèque...) pour en faire un pôle d'attraction qui associera aux commerces existants des offres commerciales complémentaires et variées, et renforcera le lien social par la mixité habitats/ activités.

Cela s'accompagnera obligatoirement d'une réflexion sur les flux de circulation, qu'il faudra faciliter en aménageant en

particulier un accès plus direct et plus ouvert à la place de la Rende, en ouvrant de nouveaux accès à la départementale D 618 à partir de la rue Albert Sans, en créant de nouveaux parkings.

La mairie continuera à œuvrer, comme toujours, pour le maintien des services administratifs et des services de proximité tels que l'école, le bureau de poste, les services municipaux, la cantine scolaire...

Pour toutes ces raisons et ces projets, madame le maire propose au conseil municipal d'instituer un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, assorti d'un droit de préemption, limité au centre bourg.

Après consultation de la chambre des Métiers et de l'Artisanat et de la chambre de Commerces et de l'Industrie, ce périmètre inclurait la rue Albert Sans du n° 129 au n° 92, toute la place de la Rende et une partie du Pradal de l'église à la parcelle D1058.

Questions diverses

1/ **Vêtements de travail pour les employés municipaux** : montant du devis : 1 621 € TTC.

2/ **Organisation des poubelles des salles des fêtes lors des festivités.**

15 décembre 2014

1/ **Décision modificative n°1**
Réévaluation des intérêts des emprunts.

2/ **Décision modificative n°2**
Réévaluation des emprunts.

3/ **Autorisation de vendre la parcelle B 1300 au lieu-dit La Coste**
Décision reportée.

4/ **Autorisation de faire réparer la grille devant le Christ place de la Rende**
Acceptation du devis de réparation par l'assureur du forain qui a endommagé les grilles derrière l'église place de la Rende.

5/ **Autorisation d'adresser un courrier relatif au projet de transfert de la compétence « distribution d'électricité »**

des syndicats départementaux d'énergie aux départements

Afin de soutenir le SDCEA dans sa lutte contre le risque de suppression des syndicats départementaux et le transfert de leurs compétences aux départements et intercommunalités urbaines, madame le maire propose d'envoyer un courrier au Sénat, dans la perspective de la discussion du projet de loi sur la NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), pour manifester l'intérêt que la mairie porte au SDCEA et la nécessité de veiller à ce qu'il ne soit pas absorbé par le département.

6/ Autorisation de demander un prêt relais

La faiblesse de la trésorerie s'explique par les travaux engagés pour réparer les dégâts liés aux intempéries ; les travaux relatifs aux routes ont été réalisés et payés, alors que seules les études nécessaires aux travaux de Bourgaille et du Calvaire ont été réalisées et payées. Mais aucune des subventions sollicitées et accordées pour réaliser tous ces travaux n'ont été versées.

7/ Engagement de la mairie concernant le devenir du presbytère

Le vendredi 12 décembre 2014 à 14h, les membres du CCAS (centre communal d'action sociale) ont étudié le devenir du presbytère, propriété du CCAS. Ils acceptent le principe du transfert de la propriété du presbytère à la commune, sous réserve de l'engagement écrit de celle-ci : de conserver cet immeuble et de le réaménager en faisant un espace de convivialité au rez-de-chaussée et un ou plusieurs appartements sociaux à l'étage.

Questions diverses

1/ **Maison place du Cazals** déclarée en état d'abandon pendant six mois, la mairie va entreprendre la deuxième étape de la procédure.

2/ **Participation financière au projet pédagogique « Un chemin, une école »** le 18/12/2014.

3/ **Un verger** : l'ADAVS propose de relancer ce projet.

4/ **Subventions 2015.**

5/ **Prix d'une concession au cimetière.**

6/ **Chemin rural du Benans** : pas d'obli-

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2014
Population	1 007	812	693	652	601	592	669	681

gation de réouvrir un chemin rural abandonné depuis longtemps.

7/ Assemblée générale de l'association des maires de France de l'Ariège : étude de la mise en place d'un organisme qui assurera aux communes les services rendus jusqu'alors par la DDT et l'ATESAT en matière d'urbanisme et d'ingénierie.

8/ Réponse de l'Agence nationale des fréquences.

9/ Un référent Sécurité routière pour la commune : Rémy Pistre.

10/ Proposition d'un nouveau festival : festival musique fin avril.

11/ Compte-rendu du dernier conseil communautaire.

12/ Problèmes de voirie.

22 décembre 2014

1/ Décision modificative n°3

Les charges de personnel ont été insuffisamment évaluées, suite à la revalorisation des salaires des agents de la catégorie 3 survenue en cours d'exercice et au changement de grade de trois employés municipaux,

2/ Procès-verbal définitif de l'état d'abandon manifeste

Procès-verbal définitif de l'état d'abandon manifeste et poursuite de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique de l'immeuble de la place du Cazals.

Questions diverses

1/ Rando Occitane 2015 : autour de Saurat les 20 et 21 juin 2015.



2/ Passage d'une randonnée à cheval à Saurat fin août 2015.

2 février 2015

1/ Autorisation de payer cinq dépenses d'investissement 2014 avant le vote du budget 2015

2/ Demande de subventions Région et Département pour l'aménagement de la sortie Ouest du village

Les travaux d'aménagement et d'embellissement de la sortie Ouest du village qui feront de ce lieu une véritable « porte d'entrée » du village, où le voyageur pourra se reposer et s'informer, entraîneront une dépense de 30 458,80 €, comprenant la végétalisation du site, les protections des containers, le mobilier, l'aménagement d'un sentier piétonnier, les honoraires de l'architecte.

Autorisation de solliciter :

– une subvention de 6 091 € auprès du Département,

– une subvention de 6 091 € auprès de la Région.

Le solde (18 276,80 €) étant autofinancé.



3/ Demande de subventions Région et Département pour l'éradication du point noir au pont de Prat Communal

L'éradication du point noir au pont de Prat Communal entraînera une dépense de 17 343,53 €, comprenant les honoraires de l'architecte, les barrières, la végétalisation du site, la protection des containers, la réalisation d'un cheminement piétonnier sécurisé.

Autorisation de solliciter :

– une subvention de 3 469 € auprès du Département,

– une subvention de 3 469 € auprès de la Région.

Le solde (10 405,53 €) étant autofinancé.

4/ Demande de subventions pour la sécurisation de différentes routes sauratoises

Des travaux de sécurisation de différentes routes sont nécessaires du fait des dégâts nombreux et importants sur la voirie communale, générés par les fortes pluies de janvier 2014 en particulier, du fait de l'augmentation de la circulation

sur la route départementale 618, souvent « gênée » par le stationnement « sauvage ».

Les travaux de reprofilage de la route d'Eychervidal et de création de trois véritables parkings au pont de Prat Communal, au pont de la Pale et à la sortie Ouest du village s'élèveront à 138 435 €.

Autorisation de solliciter :

– une subvention FDAL de 27 687 €,

– une subvention DETR de 41 530 €.

Le reste sera autofinancé.

5/ Demande de subventions Département et Région pour le soutien de la restauration de patrimoine

Madame le maire indique que la restauration du poids public sur la place des Tilleuls et du dépositoire (chapelle des Morts) à la sortie Ouest du village entraîneront une dépense de 31 443 €.

Autorisation de solliciter :

– une subvention de 9 439 € auprès du Département

– une subvention de 7 861 € auprès de la Région.

Le solde (14 143 €) sera autofinancé.

6/ Autorisation d'accepter le devis du portail derrière le parking de Siech

Suite aux sollicitations des associations écologistes de l'Ariège, la parcelle municipale sur laquelle les employés communaux déposent de la terre, des déchets verts et de gros rochers a été cloturée et une aire de stationnement a été aménagée.

Le devis proposé par Mr Tonnelé pour réaliser le portail coulissant est de 2 610 € HT.

7/ Vente d'une parcelle

Madame le maire indique qu'un administré a souhaité acquérir une parcelle cadastrée B 1300 au lieu-dit La Coste :

– une partie de cette parcelle sera délimitée par un géomètre autour du ruisseau et de la route, pour permettre l'installation d'un point de défense contre l'incendie, et le stationnement et le croisement des véhicules ; cette nouvelle parcelle restera propriété de la commune ;

– le prix de vente de la parcelle cadastrée B 1300 ainsi diminuée est fixé à 800 € l'hectare. Les frais de géomètre seront à la charge de l'acheteur.

Questions diverses

1/ Chemin des Tausses.

2/ **Demande de soutien des notaires contre la loi Macron** : n'est plus à l'ordre du jour.

3/ Captage de Septfonds.

4/ **Déneigement** : il faut remercier les employés municipaux pour le travail qu'ils ont accompli pendant ce week-end neigeux.

Une réunion de concertation sera organisée pour rappeler l'organisation du déneigement.

2 mars 2015

1/ **Approbation du compte administratif communal 2014**

La section fonctionnement fait apparaître un résultat positif de + 158 022,33 €, la section investissement fait apparaître un résultat négatif de - 55 760,50 €.

Globalement, l'excédent s'élève à + 100 261,83 €.

2/ **Approbation du compte de gestion communal 2014**

3/ **Affectation de l'excédent des comptes de fonctionnement 2014**

L'excédent de fonctionnement global 2014 (+ 158 022,33 €) est affecté en recettes d'investissement 2015 et mis en réserve. Il permettra ainsi d'autofinancer les investissements 2015.

4/ **Approbation du compte administratif CCAS 2014**

La section fonctionnement fait apparaître un résultat positif de + 7 107,09 €.

5/ **Approbation du compte de gestion CCAS 2014**

6/ **Affectation du résultat du fonctionnement du CCAS 2014**

L'excédent de fonctionnement du CCAS 2014 (+ 7 107,09 €) est affecté en recettes de fonctionnement pour 2015.

7/ **Autorisation de créer un poste d'adjoint technique de première classe**

8/ **Autorisation de nommer un employé municipal adjoint technique de première classe**

Jean-Marc Marrot est inscrit sur le

tableau annuel d'avancement de grades proposé par le centre de gestion. La qualité du travail qu'il accomplit légitime cette promotion.

9/ **Renouvellement du contrat de Christophe Tolsau**

10/ **Renouvellement du contrat d'Anne Martinez**

11/ **Autorisation de payer l'indemnité du perceuteur de 414,78 €**

12/ **Autorisation de vendre une parcelle**

Un jeune couple veut monter un élevage de cochons noirs et a souhaité acquérir une parcelle cadastrée C 3568 au lieu-dit Larse d'une superficie de 1 ha 80 a 12 ca. Jean-Luc Rouan souligne que l'on favorise l'installation de nouveaux exploitants agricoles.

13/ **Autorisation d'engager une procédure d'expropriation**

Le procès-verbal définitif de l'état d'abandon manifeste de l'immeuble de la place du Cazals sera suivi de l'expropriation au profit de la commune. Celle-ci réhabilitera ce bien et pourra ainsi y accueillir une grande famille.



14/ **Choix de l'entrepreneur qui réalisera les travaux de confortement du talus rocheux au lieu-dit Le Calvaire**

La commission d'appel d'offres a examiné les offres des trois entreprises ayant répondu à la consultation à partir des critères définis dans le règlement de la consultation.

Elle propose d'engager l'entreprise CAN pour réaliser les travaux pour un montant de 24 780,00 € HT (29 736,00 € TTC) comme étant l'offre économique la plus avantageuse.

Le délai d'exécution proposé est de trois semaines. Ces travaux sont subventionnés à 80 %.

15/ **Rémunération des heures supplémentaires**

Les employés municipaux peuvent être appelés à travailler plus de trente-cinq heures par semaine, en particulier lors des épisodes neigeux.

Les quinze premières heures supplémentaires mensuelles seront rémunérées, puis récupérées à partir de la seizième.

16/ **Coût des heures de fauchage réalisées en 2014**

La commune a réalisé des travaux de fauchage pour cinq particuliers en 2014. Cette aide doit être exceptionnelle, payante, facturée à 100 € l'heure, comprenant le coût de la main d'œuvre des deux employés, le carburant, l'usure et l'entretien du matériel, et le déplacement.

17/ **Adhésion à un groupement d'achat d'énergie électrique**

La mise en concurrence de leur fournisseur d'électricité s'appliquera le 1^{er} janvier 2016 aux bâtiments publics ou équipements dont la puissance souscrite est supérieure à 36 Kva.

Le SDCEA prépare un groupement de commandes d'achat d'électricité, ouvert à tous les acheteurs publics ou exerçant des missions d'intérêt général au niveau du département, qui vise à mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir les offres de fournitures les plus compétitives possibles.

Questions diverses

1/ **Laïcité.**

2/ **Isolation des bâtiments municipaux.**

3/ **Compte rendu des dernières assemblées générales du SMDEA.**

4/ **Lettre ouverte à madame le préfet** suite à l'avis favorable du commissaire-enquêteur sur le projet de réouverture de la carrière de Bédeilhac par la société Denjean Ariège Granulats.

5/ **Constitution des deux bureaux de vote.**

6/ **Travaux en cours** : Les dernières pluies ont causé de nombreux dégâts, des travaux supplémentaires sont nécessaires : éboulements, buses bouchées, fossés obstrués, pluvial (passade de la Rende).

Finances

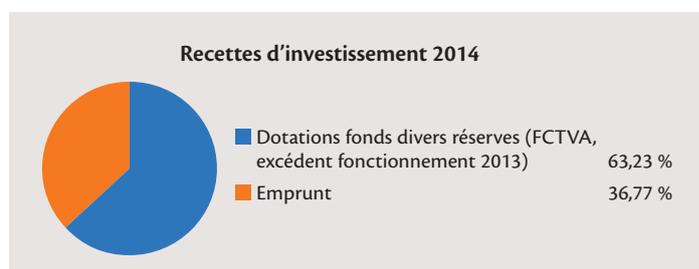
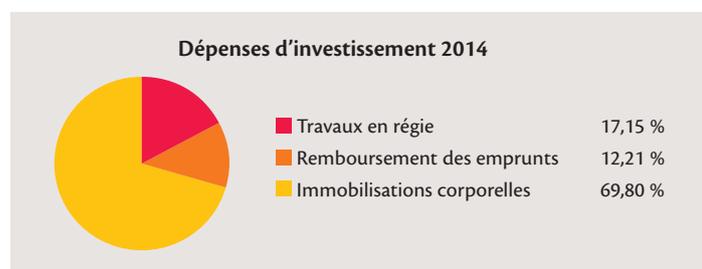
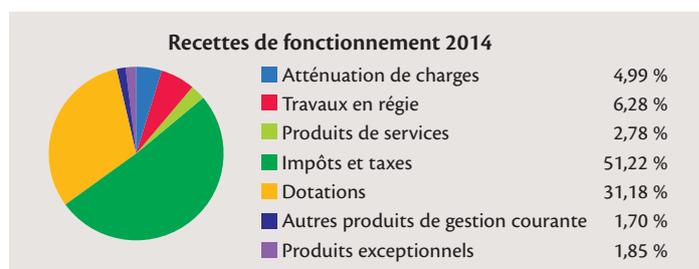
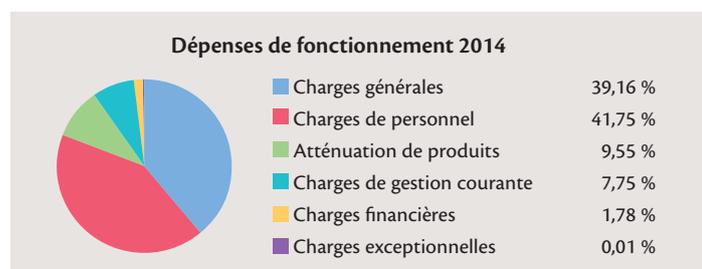
Comptes administratifs de l'exercice 2014

Comptes administratifs de la commune de Saurat

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges générales	247 068,34 €	Atténuation de charges	39 393,59 €
Charges de personnel	263 365,62 €	Travaux en régie	49 540,13 €
Atténuation de produits	60 271,53 €	Transfert de charge	0,00 €
Charges de gestion courante	48 915,47 €	Produits de services	21 931,73 €
Charges financières	11 215,14 €	Impôts et taxes	404 076,00 €
Charges exceptionnelles	44,10 €	Dotations	245 949,75 €
		Autres produits de gestion courante	13 425,00 €
		Produits exceptionnels	14 586,33 €
TOTAL	630 880,20 €	TOTAL	788 902,53 €
		Résultat de l'exercice	158 022,33 €

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Travaux en régie	49 540,13 €	Dotations fonds divers réserves (FCTVA, excédent fonctionnement 2013)	146 147,22 €
Remboursement des emprunts	35 266,83 €		
Immobilisations corporelles	201 664,76 €	Emprunt	85 000,00 €
Immobilisations incorporelles	2 436,00 €		
TOTAL	288 907,72 €	TOTAL	231 147,22 €
		Résultat de l'exercice	- 57 760,50 €

Résultat cumulé 2014 **100 261,83 €**



Comptes administratifs du CCAS

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Taxes foncières	680,00 €	Résultat de fonctionnement reporté	10 475,15 €
Cotisation URSSAF	36,00 €		
Aides	2 652,06 €		
TOTAL	3 368,06 €	TOTAL	10 475,15 €
		Résultat de l'exercice	7 107,09 €

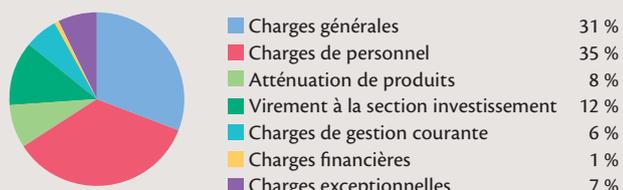
Budgets primitifs 2015

Budget primitif de la commune de Saurat

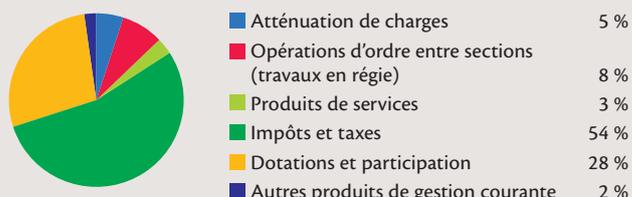
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	244 628,00 €	Atténuation de charges	40 000,00 €
Charges de personnel	270 980,00 €	Opération d'ordre entre sections (Travaux en régie)	60 000,00 €
Atténuation de produits	62 000,00 €	Produits des services	22 200,00 €
Virement à la section investissement	94 000,00 €	Impôts et taxes	420 000,00 €
Autres charges de gestion courante	49 550,00 €	Dotations et participation	215 000,00 €
Charges financières	10 800,00 €	Autres produits de gestion courante	13 000,00 €
Charges exceptionnelles	50 242,00 €	Produits exceptionnels	12 000,00 €
TOTAL	782 200,00 €	TOTAL	782 200,00 €

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
		Virement de la section fonctionnement	94 000,00 €
Travaux en régie	60 000,00 €	FCTVA	28 000,00 €
Remboursement emprunt	38 100,00 €	Excédents de fonctionnement 2014	65 934,83 €
Immobilisations	174 835,00 €	Subvention d'investissement	85 000,17 €
TOTAL	272 935,00 €	TOTAL	272 935,00 €

Dépenses de fonctionnement 2015



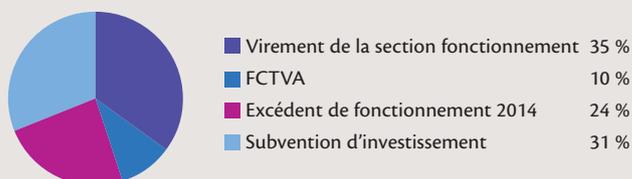
Recettes de fonctionnement 2015



Dépenses d'investissement 2015



Recettes d'investissement 2015



Budget primitif du CCAS

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Taxes Foncières	750,00 €	Reprise Résultat Fonctionnement 2014	7 107,09 €
Cotisation URSSAF	50,00 €		
Aides	6 307,09 €		
TOTAL	7 107,09 €	TOTAL	7 107,09 €

Vie

des associations

Le carnaval de Saurat

Cette année l'Association des parents d'élèves, qui organise traditionnellement le Carnaval des enfants de Saurat, a innové avec tout d'abord un repas à la Maisou d'Amount qui conviait les familles. L'entrée était libre et permettait à tous les habitants et amis de venir se restaurer pour une somme modique (8 € par adulte et 5 € par enfant) reversée à l'APE. Cet argent sert à financer divers projets pédagogiques et d'animation.

Le repas a été préparé par deux parents d'élèves qui ont réalisé un tajine au poulet : plat légèrement épicé à base de poulet, pommes de terre, olives, petits oignons revenus et pruneaux : c'était délicieux ! De la salade verte complétait le repas ainsi qu'une salade de fruits frais en dessert.



Nous avons eu également le plaisir de manger en musique avec les Iretges, groupe de musique occitane.

Le repas achevé, tout ce petit monde, avec confettis dans les poches, déguisé ou pas, est parti défiler, toujours accompagné des musiciens, dans les rues de Saurat malgré une pluie fine et persistante.



Le défilé venu à la Maisou s'est achevé par le feu de joie qui a brûlé, cette année, autre innovation, un « arbre d'idées noires » à la place du bonhomme carnaval. En effet cette fois-ci les enfants ont préféré confectionner cet arbre symbolique avec des post-it où leurs mauvaises pensées écrites sont parties en fumée.

L'hiver est (presque) derrière nous !



Festival Sourire de printemps

Ce festival est organisé par une association ariégeoise, Artambouille : son activité est la création d'événements pluridisciplinaires associant musique, spectacles, théâtre et art de rue. L'association regroupe uniquement des bénévoles, quatre coprésidents, et fonctionne en autonomie depuis sept ans.

Elle propose à un très large public, qui rassemble jeunes, familles, enfants, un festival avec des artistes réputés, internationaux, à un coût très abordable. Les jeunes de 15 à 25 ans peuvent bénéficier d'un tarif à moitié prix avec la carte du BIJ (Bureau information jeunesse).

Artambouille organise deux festivals par an, Sourire de printemps et Sourire d'automne, qui s'installent ponctuellement dans différentes communes de l'Ariège. Sourire de printemps se déroulera cette année à Saurat, sous chapiteau, sur deux journées et trois soirées, le jeudi 30 avril, le vendredi 1^{er} et le samedi 2 mai, et accueillera 15 groupes, 6 compagnies et plusieurs spectacles de feu. Les spectacles s'adressent à tous les publics à partir de 3 ans. Pour cette édition 2015, la programmation

sera très éclectique : flamenco, chanson française, rock, électro, musique des Balkans, hip hop...

Ils vous attendent avec le sourire.



CALENDRIER

Dates	Animations	Lieux	Organisateurs
25 avril	Remise en valeur du rocher de Carlong	Carlong	Mathieu Galy & Pierre-Marie Girard
30 avril, 1 & 2 mai	Sourire de printemps	Maïsou d'Amount	Artambouille
17 mai	Marché aux fleurs	Place de la Rende	ADAVS
5 juin	Fête de la pêche avec les écoles	Prat Communal	La Truite Sauradelle AAPPMA
7 juin	Vide-greniers	Place de la Rende	ALSV
19 juin	Inauguration du projet « Un chemin, une école »	Rdv à l'école, place des Tilleuls	École de Saurat
20 & 21 juin	Randonnée occitane	Rdv à la Maïsou d'Amount	Fédération française randonnée Ariège
27 juin	Feux de la saint-Jean	Place de la Rende	Groupe folklorique, Festen'Oc
11, 12 & 13 juillet	Festen'Oc, Fête du livre	Place de la Rende	Groupe folklorique, Festen'Oc
10 juillet au 20 août	Exposition « La Grande Guerre »	Presbytère	Les anciens combattants
17 juillet au 15 août	Exposition « Prise de vue »	1 place Conti	L'ancienne pharmacie
15 juillet	Randonnée pédestre	Col de Port	ADAVS
26 juillet	Marché artisanal	Place de la Rende	ADAVS
29, 30, 31 juillet 1 & 2 août	Festival des contes	Saurat	Association des contes
dernière semaine de juillet	Stage tennis enfants	Tennis	Tennis club
7, 8, 9 & 10 août	Fête du village	Prat Communal et Saurat	Comité des fêtes
15 août	Rencontre folklorique Massat/Saurat	Col de Port	Groupe folklorique
16 août	Marche artisanal	Place de la Rende	ADAVS
20 août	Concours des chevaux de mérens	Place de la Rende	SHERPA
23 août	Vallée propre		ADAVS
13 septembre	Puces sauratoises	Place de la Rende	ADAVS
19 septembre	Journée du patrimoine		ADAVS
3 octobre	Soirée Jazz : Yukon Orchestra	Maïsou d'Amount	ADAVS
17,18,19 octobre	Festen'Oc : clôture		Groupe folklorique, Festen'Oc



La chapelle des morts

Notre petit oratoire sauratois communément appelé « chapelle des morts » ou « la chapelle »

“ Il est, à la pointe Ouest du village, enserré entre la nationale et le chemin de Pomiès, un minuscule coin de terre où s’élève une curieuse petite bâtisse d’apparence modeste et désuète, au profil plutôt sévère se découpant sur un arrière-plan de montagnes et de dense végétation.

Le visiteur distrait ou l’automobiliste toujours pressé ne lui consentent guère habituellement qu’un bref regard vaguement interrogateur. Il est vrai que nul ne leur tiendra rigueur d’ignorer que ce lieu et cet édifice sont chargés du souvenir d’une tradition séculaire dont sont encore imprégnés les représentants des dernières générations paysannes du pays de l’ubac : tradition attachée à l’ultime parcours des habitants du versant, quand, au terme d’une rude vie de labeur, venait l’heure d’amener le défunt, depuis son hameau, jusqu’à sa dernière demeure au village. Impératif incontournable, synonyme d’une organisation et d’un rituel très précis : respecter en toutes circonstances l’heure prévue pour la cérémonie à l’église, suivie de l’inhumation au cimetière.

C’est là, dans cet oratoire baptisé dans le langage populaire « chapelle des morts », que se situait le point de « transit » entre le parcours en montagne et le parcours en ville, depuis les multiples hameaux du versant : la Cousteille, Carli, Caillardé, Mèlès, Le Besse, Bernécaut, ... et bien d’autres.

Il n’y avait pas de routes carrossables à l’ubac à cette époque. Par ailleurs, il est clair que les circonstances d’un décès, par essence aléatoires, obligeaient à s’adapter à toutes les situations du moment, par tous temps et en toutes saisons, tout en disposant d’une marge de sécurité pour « assurer le coup » en toutes circonstances. D’où le rôle indispensable de « la chapelle » dont la présence apportait la souplesse nécessaire pour s’organiser, et permettait de déposer le cercueil à l’entrée du vil-



lage quelques heures avant la cérémonie à l’église, voire la veille pour le lendemain si les caprices du temps ou l’état des chemins en faisait nécessité.

Il n’y avait pas de pompes funèbres officiant à la campagne et c’était donc les habitants des hameaux eux-mêmes qui prenaient en charge l’organisation et le transport jusqu’à « la chapelle ».

À une époque relativement lointaine, antérieure à la Seconde Guerre mondiale, le transport s’effectuait à bras d’hommes. Le cercueil était amarré sur deux longérons en bois spécialement fabriqués pour cet usage. Une équipe de huit hommes, tous issus des hameaux de l’ubac et volontaires de longue date, était mobilisée pour cette tâche, et opérait dans le cadre de relais parfaitement organisés.

Plus récemment, et avec l’accord des autorités municipales, le transport du cercueil s’effectuait par traineau tiré par une paire de vaches jointes classiquement au joug. Certes moins pénible et ne nécessitant pas la mobilisation d’une nombreuse équipe, ce mode de transport n’en exigeait pas moins, tout comme le précédent, une attention de tous les instants pour conduire en sécurité l’attelage sur les chemins pierreux, pentus et tortueux, souvent enneigés en hiver ou bourbeux au printemps.

Il arrivait parfois que des circonstances particulières, le plus souvent liées aux intempéries, amènent à prendre la précaution d’apporter le corps à l’oratoire la veille de la cérémonie. Dans ce cas une veillée très simple, beaucoup moins formelle que la veillée mortuaire « à la

maison » était assurée sur place à l'oratoire par la famille, à laquelle pouvaient se joindre des connaissances ou des parents du village.

Mais la plupart du temps la dépose et l'exposition à l'oratoire dans l'attente de la messe d'obsèques n'excédait pas quelques heures. Traditionnellement, « la chapelle » servait de lieu de rassemblement pour les personnes de la campagne, voisins et amis, qui souhaitaient assister aux obsèques et pouvaient ainsi se rapprocher de la famille.

Venait enfin l'heure de la partie formelle des obsèques : le prêtre, suivi des enfants de chœur porteurs d'encensoir et précédant le corbillard municipal, venait « prendre en charge » le défunt à l'oratoire même. Un cortège se formait alors, qui descendait la Grand'Rue jusqu'à l'église de Saurat où se déroulait la messe officielle précédant l'inhumation.

Ainsi l'oratoire permettait d'assurer en continuité le difficile transfert du défunt du monde rural où il avait vécu vers le monde citadin qui l'accueillait pour sa dernière demeure.

À partir des années 70, la mise en place progressive, tant attendue, d'un réseau routier conséquent à l'ubac rendit le versant, au même titre que le souleihan, accessible aux moyens modernes de transport. Mais parallèlement la population des résidents autochtones n'avait cessé de décroître depuis les années 50. Une mutation en profondeur était depuis longtemps en marche dans les façons de vivre et de mourir, et de plus en plus rares étaient les décès dans les maisons mêmes de l'ubac. Tout ce qui se liait à une fin de vie se passait désormais en ville ou à l'hôpital. Saurat, quelle que fut la force de ses traditions, rejoignait ainsi le train de la modernité jusque dans les pratiques et les

moyens d'accompagnement de la mort.

De fait, année après année, inexorablement, l'oratoire était de moins en moins utilisé, jusqu'à l'extinction complète de son activité. La petite « chapelle » désormais vide et solitaire voyait sa mission originelle s'effacer, et le souvenir de la coutume dont elle était le cœur s'estomper peu à peu dans les mémoires sauratoises.

Il n'en reste pas moins que le rôle social et culturel qu'elle a tenu à travers des générations fait partie intégrante de notre patrimoine. D'ailleurs, toutes les familles originaires de l'ubac ont eu un ou plusieurs de leurs ascendants qui sont passés par cette étape de l'oratoire, et nombreux sont encore ceux qui attachent des souvenirs personnels, toujours émouvants, à cet édifice chargé d'un pan de mémoire de notre civilisation occitane.

”
Maurice Blazy

Le poids public

Le poids public a été construit dans quasiment chaque ville et village de France. Son histoire est liée à un impôt de notre pays : l'octroi. Il consistait à taxer divers produits qui entraient dans les bourgs ou les agglomérations, en fonction de leurs poids. Il fallait donc peser vin, bière, charbon, chaux, bestiaux de boucherie, poissons, minerais, huile, bois...

À cet effet, durant le XIX^e siècle, chaque municipalité fait bâtir à l'entrée de sa commune un petit édifice de plan carré ou hexagonal, en général en pierre de taille. Ce poids public, appelé aussi dans le jargon populaire pont à bascule, dispose devant lui d'une plate-forme de pesage. Ce tablier en fer accueille tous les véhicules à peser : charrettes, et plus tard camions, voitures, wagonnets... Dessous, dans une fosse, un système complexe de leviers permet de peser le chargement. Le poids est directement affiché sur un cadran à l'intérieur de la construction.

C'est un officier assermenté, le peseur, qui s'occupe de l'opération et délivre des bons de pesage. Il fait passer le véhicule en charge puis à vide, la différence donnant la quantité de marchandise livrée...

Avec la suppression de l'octroi en 1943, les poids publics perdront petit à petit de leur importance. Ils seront cependant encore largement utilisés, en libre-service, par de nombreux corps de métiers : les vignerons pour peser leurs vendanges, les bucherons, leurs stères de bois, les maçons, leur sable, etc. D'autres ponts à bascule seront même construits près des marchés ou des champs de foire pour estimer les animaux vendus, les cargaisons de fruits et de légumes...

Toutes ces installations typiques deviendront obsolètes avec l'augmentation du tonnage transporté par les camions et l'installation de nouveaux engins de pesage dans les entreprises. (D'après *Le Petit Bâti, Sud de la France*, Hubert Delobette)



À Saurat, un poids public est installé sur la place de la mairie-école, actuellement place des Tilleuls. Cette petite construction est unique sur la route du col de Port.

En façade principale se trouve le pont-bascule dont l'usage était essentiellement agricole (pesée des charrettes de foin, paille, etc.). Côté Ouest de la construction est installée la balance à bétail, caractéristique avec son « parc » en fer forgé et son double portillon. Si cette dernière est toujours en état de fonctionner, le pont-bascule ne l'est plus.

Le pont-bascule, composé d'un platelage en madriers de chêne en très mauvais état, représente une source de danger. La restauration consistera à valoriser cet élément de petit patrimoine lié à l'activité humaine locale et permettra au public de découvrir et de comprendre le fonctionnement de l'ancien poids public. Elle est menée avec l'aide du CAUE de l'Ariège et du parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises.

Réchauffement climatique

Fin février, nous avons assisté à un « événement météorologique », dans le jargon des spécialistes, qui a combiné de fortes précipitations sur trois jours, accompagnées de températures douces pour la saison, et la présence d'un stock de neige relativement important à basse altitude. Ces trois facteurs réunis ont entraîné une rapide fonte des neiges, une crue des ruisseaux, des ruissellements, des éboulements de terrains, des fossés et buses obstrués...

Que de tels événements se produisent en plein hiver questionne. Habituellement, cette saison est sèche avec des précipitations sous forme de neige et un débit faible du Saurat. Nous avons voulu aller un peu plus loin en interrogeant un chercheur spécialisé dans le climat sur le lien entre l'événement du mois de février et le changement climatique. Voici quelques éléments de son point de vue. « C'est une question délicate, car il s'agit d'événements météorologiques, typiquement d'une durée d'un ou quelques jours, alors que le changement climatique est plutôt une tendance lourde, percevable sur une période de quelques décennies. La première "cause" d'un tel événement est donc toujours une situation météorologique particulière [...] : un flux perturbé de Nord-Ouest qui apporte de l'air humide et qui vient se « bloquer », en relâchant son humidité, sur les Pyrénées.

Ensuite, au-delà de l'aspect météo, on peut se demander si le changement climatique favorise ce type d'événement – par exemple doit-on s'attendre à plus d'événements de ce type dans le futur / des événements plus intenses. Il y a plusieurs éléments de réponse :
– De façon générale, nous avons de plus en plus d'indications que dans un climat plus chaud, les événements de fortes précipitations seront renforcés (par exemple la quantité de pluie/neige qui tombe le jour le plus pluvieux de l'année devrait augmenter).
– Le réchauffement moyen attendu (qui lui ne fait guère débat) favorise aussi les épisodes pluvieux en montagne, même en plein



hiver. De ce point de vue, on peut s'attendre à des crues par fonte nivale plus tôt dans l'année, comme cela a été le cas ce mois-ci. – En revanche, ce même réchauffement devrait sensiblement diminuer le stock de neige à moyenne et basse altitude (dans le cas présent, ce stock, assez important, a contribué à la crue observée).

Donc, il faut plutôt s'attendre à des épisodes de fortes précipitations plus marqués, mais il est plus difficile de donner une réponse quant à l'évolution des crues. En revanche, clairement, les crues (notamment liées à de la fonte nivale) auront lieu plus tôt dans l'année, éventuellement en plein hiver. » (Merci à Aurélien Ribes, chercheur CNRM-GAME, Météo France-CNRS.)

Le changement climatique fait partie de notre réalité, et nos projets d'aménagement dans la commune devront de plus en plus répondre, s'adapter, anticiper ces phénomènes météorologiques plus intenses, que ce soient de fortes précipitations ou crues, ou à l'inverse des périodes très sèches et/ou très chaudes.

Consultation sur l'eau

Défini à l'échelle du bassin Adour-Garonne, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et son programme de mesures (PDM) ont pour objectif de parvenir à un bon état qualitatif des masses d'eau et d'assurer les quantités nécessaires aux usagers, qu'ils soient particuliers (eau potable), industriels ou agricoles. Les masses d'eau comprennent les rivières, les nappes souterraines, les lacs et réserves, et également le littoral.



Ce document fixe les objectifs d'amélioration pour six ans, de 2016 à 2021 et le PDM identifie les actions permettant d'atteindre ces objectifs.

Actuellement les projets sont soumis à l'avis du public et des partenaires acteurs de la politique de l'eau avant son adoption finale fin 2015.

Dans la vallée de Saurat

D'après l'état de lieux réalisé par l'agence de l'eau pour la préparation du futur SDAGE, la qualité écologique de la masse d'eau de notre vallée est qualifiée bonne (ce qui ne veut pas dire pour autant que toutes les sources soient potables). À nous de la conserver dans cet état.

Nous consacrons un dossier sur le site de la mairie pour approfondir ce sujet et faciliter l'accès aux documents de consultation.